

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ARMOIRIES, LES EMBLÈMES ET LE TARTAN DU MANITOBA

PROJET DE LOI 200, 4e session, 40e législature

Attendu :

que le plus gros spécimen fossilisé au monde de reptile marin préhistorique *Tylosaurus peminensis* a été découvert près de Morden en 1974;

que ce spécimen fossilisé, surnommé « Bruce le mosasaure », est exposé en permanence au Canadian Fossil Discovery Centre à Morden,

SA MAJESTÉ, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, édicte :

Modification du c. C150 de la C.P.L.M.

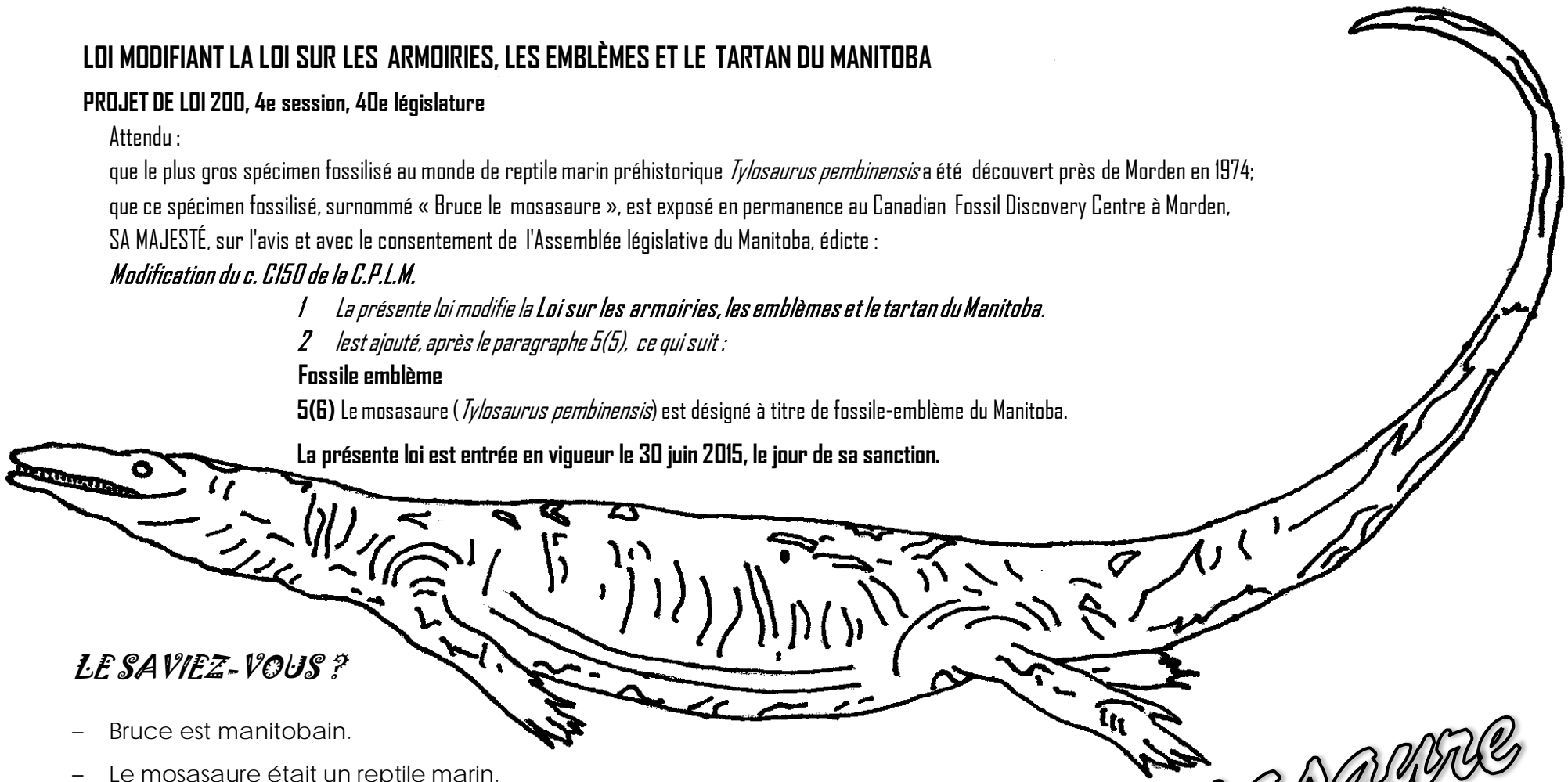
1 La présente loi modifie la *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*.

2 *est ajouté, après le paragraphe 5(5), ce qui suit :*

Fossile emblème

5(6) Le mosasaure (*Tylosaurus peminensis*) est désigné à titre de fossile-emblème du Manitoba.

La présente loi est entrée en vigueur le 30 juin 2015, le jour de sa sanction.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Bruce est manitobain.
- Le mosasaure était un reptile marin.
- Il existe la croyance que les mosasaures sont apparentés avec les varans de l'époque actuelle.
- Les mosasaures accouchaient leurs bébés, contrairement à la majorité des autres reptiles qui pondent des œufs.
- Les mosasaures respiraient et étaient de très bons nageurs.
- Les **plus petits** des mosasaures mesuraient quand même presque **un mètre!!!**
- Les mosasaures avalaient leur proie entièrement dans leur grande bouche.
- La première découverte des mosasaures dans le registre des fossiles fut il y a environ 92 millions d'années.
- Le dernier mosasaure dans les records s'agit d'environ 66 millions d'années. En autres mots, les mosasaures ont vécu sur terre pour à peu près 26 millions d'années.

Le mosasaure